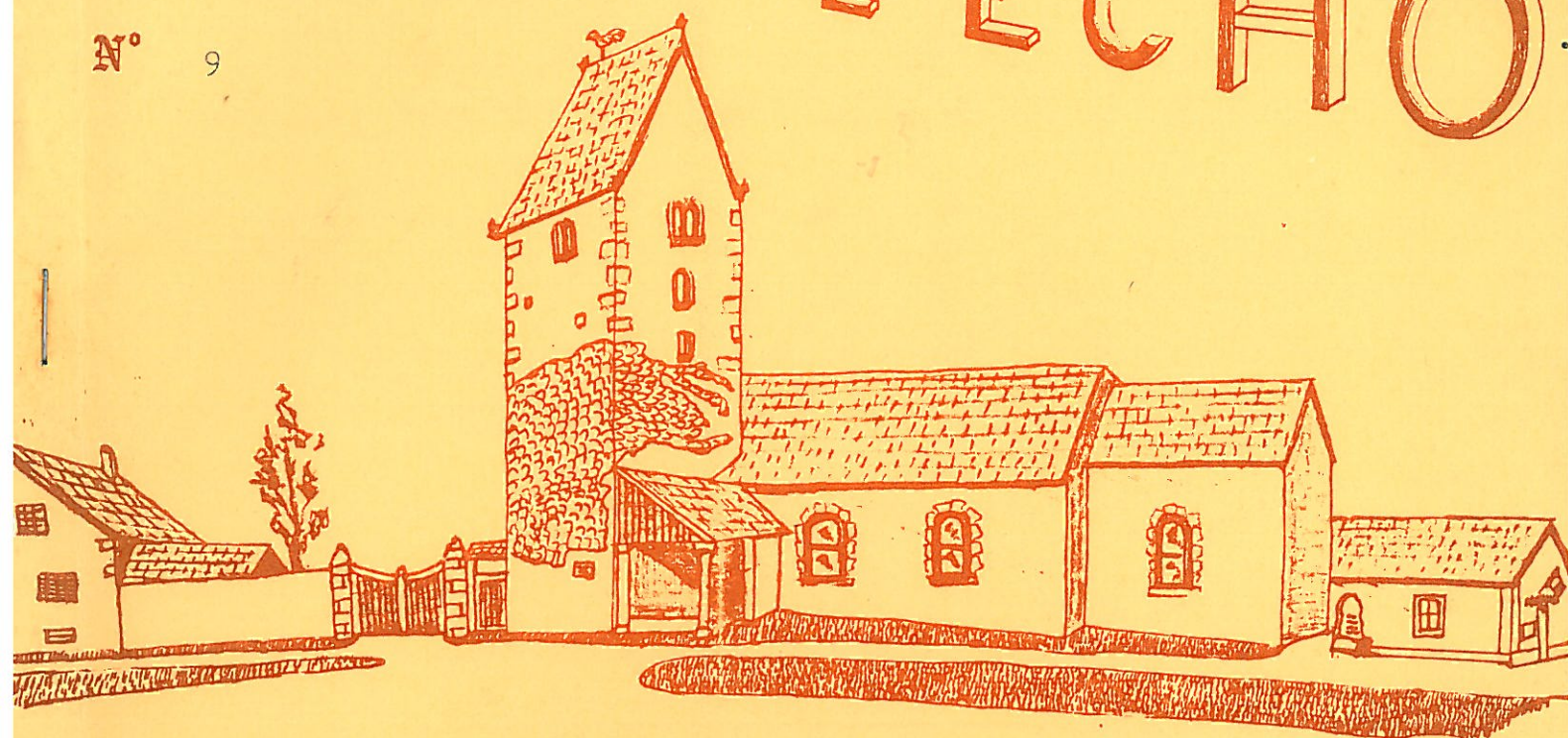




La municipalité reconstitue un blason

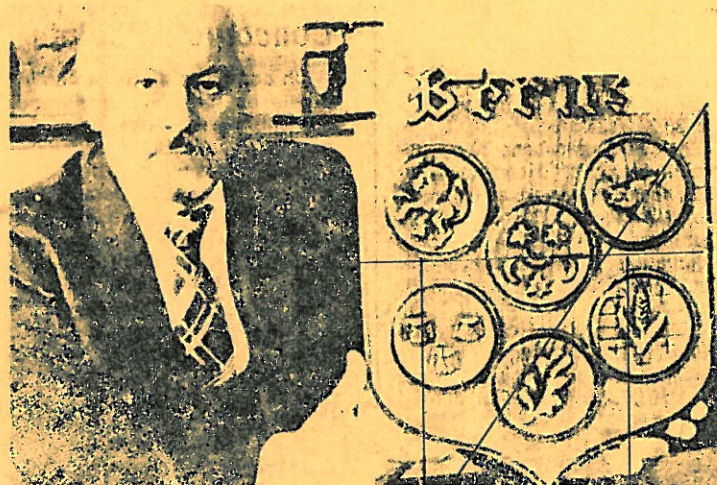
M. Gaston Morineau, un érudit féru d'histoire locale, avait défini un projet héraldique lié aux Armes des grandes familles, historiquement parlantes, dans la région. A l'unanimité, en janvier dernier, le conseil municipal, sur proposition de M. Gosset maire, a décidé de réaliser ce projet.

L'original de ce blason est maintenant déposé en mairie. L'écu supportant les Armes a été sculpté par M. Michel Courpottin, lauréat diplômé au concours du meilleur ouvrier de France en 1979. Les armoiries « disposées en six cantons » sont : en chef, le lion pour le Maine et la hure de sanglier pour Saint-Paterne; en cœur, les Armes de Samson de la Houssaye; en pointe, trois gibecières pour de Boisdefre, faulx de chène et tige de blé avec croisettes pour rappeler un vieux

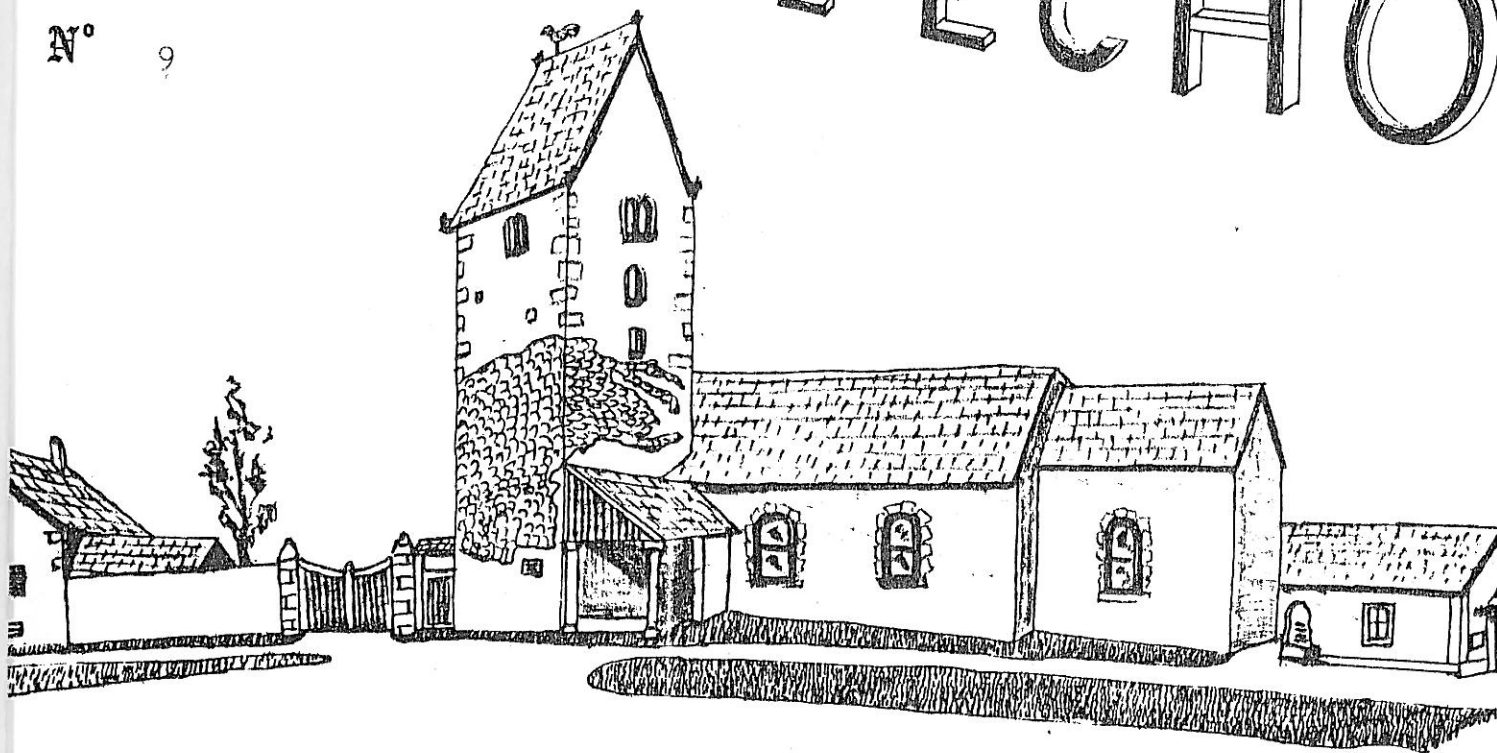
plafond perdu. Même si les spécialistes en art héraldique sont pas tous d'accord sur l'origine de certains Armes de blason repré-

sente une magnifique œuvre d'art qui fait hon-

neur au riche passé de la commune.



M. GOSSET MAIRE, PRÉSENTE L'ORIGINAL DU BLASON, UN ÉCU SCULPTÉ EN COEUR DE CHÊNE DE 40 CM DE HAUTEUR



La municipalité reconstitue un blason

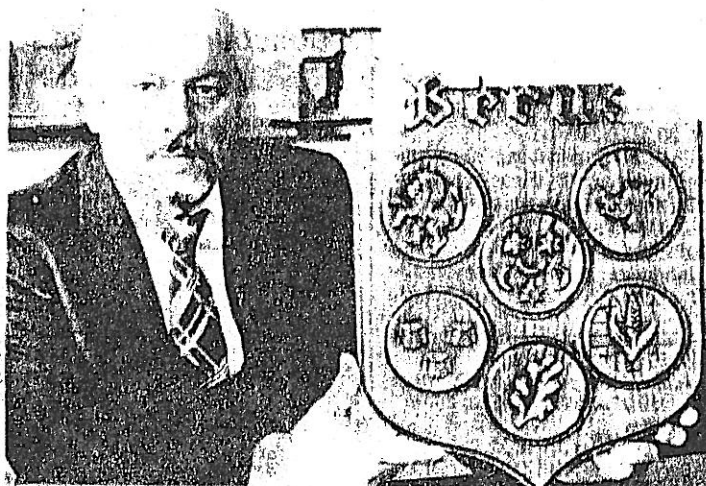
M. Gaston Morineau, un érudit féru d'histoire locale, avait défini un projet héraldique lié aux Armes des grandes familles, historiquement parlantes, dans la région. A l'unanimité, en janvier dernier, le conseil municipal, sur proposition de M. Gosset maire, a décidé de réaliser ce projet.

L'original de ce blason est maintenant déposé en mairie. L'écu supportant les Armes a été sculpté par M. Michel Courpotin, lauréat diplômé au concours du meilleur ouvrier de France en 1979. Les armoiries « disposées en six cantons » sont : en chef, le lion pour le Maine et la hure de sanglier pour Saint-Paterne; en cœur, les Armes de Samson de la Houssaye; en pointe, trois gibecières pour de Bolsdefre; feuille de chêne et tige de blé avec croisettes pour rappeler un vieux fief disparu.

Même si les spécialistes en science héraldique ne sont pas tous d'accord sur l'origine de certaines Armes, ce blason repré-

sente une magnifique œuvre d'art qui fait hon-

neur au riche passé de la commune.



M. GOSSET, MAIRE, PRÉSENTE L'ORIGINAL DU BLASON, UN ÉCU SCULPTÉ EN COEUR DE CHÊNE DE 40 CM DE HAUTEUR

E T A T - C I V I L

- Naissances : Néant.
- Mariages : entre BENARD Ange-Marie et COUILLAUT Véronique
le 28 Juin 1986.
entre HARIR Dominique et BUCHARD Nicole
le 30 Août 1986.
entre LORIN Eric et YVARD Françoise
le 06 Septembre 1986.
entre BESNARD Jean-Luc et GOBERT Claudine
le 20 Décembre 1986.
- Décès : de JOUATEL Marie-louise le 31 Juillet 1986.
de FOULON Jacqueline le 22 Décembre 1986
de BUCHARD Bruno le 18 Décembre 1986.

Monsieur MORINEAU Gaston est décédé le 09 Octobre 1986 à ALENCON. Il repose aujourd'hui dans notre cimetière communal suivant ses dernières volontés.

Nous avons perdu en la personne de Mr MORINEAU un brillant sujet qui, par ses travaux de recherches sur l'historique de la commune de Bérus, nous a rendu d'énormes services. Le Conseil Municipal et moi-même présentont toutes nos sincères condoléances à la Famille.

Le Maire.

Q U E T E S

- . Mariage de BENARD J.M. et COUILLAUT Véronique : 255 Frs
(I/2 pour les Anciens Combattants de Bérus
et I/2 pour les Anciens Combattants de la Fresnaie/C
- . Mariage HARIR Dominique et BUCHARD Nicole : 238 Frs.
(119 F à l'Association des Retraités de Bérus et
119 F à l'Association des Retraités de JAVRON).
- . Mariage LORIN Eric et YVARD Françoise : 77 Frs.
(77 Frs pour l'école de Bérus).
- . Mariage BESNARD Jean-Luc et GOBERT Claudine : 200 Frs.
(200 Frs pour l'Association des Retraités de Bérus)

T A U X D E N I T R A T E

- Eau Brute : 63mg/l
- Départ distribution : 31,4 mg/l

ENLEVEMENT DE LA FERRAILLE

- . Le SAMEDI 04 AVRIL 1987.
- . " 04 JUILLET 1987.
- . " 03 OCTOBRE 1987.
- . " 02 JANVIER 1988.

PERMANENCES MAIRIE

- Le MARDI de 17 H à 19H30
- Le Mercredi de 10 H à 12 H
- Le Jeudi de 15 H à 18 H

Exceptionnellement, dans la semaine du
23 au 28 FEVRIER 1987 il n'y aura pas de permanence
le Mercredi et le Jeudi. Une seule permanence sera assurée :
MARDI 24 Février 1987 de 16 H 30 à 19 H 30.

AU CENTRE SOCIAL A OISSEAU LE PETIT

DES ACTIVITES POUR :

LES JEUNES

- * Organisation de mini-camps pour les plus de 11 ans (en juillet)
- * Stages couture, artisanat pour les pré-ado et adolescents
- * Initiation tricot
- * Initiation, perfectionnement tennis
- * Mercredis récréatifs et éducatifs
- * Rencontres amicales (sorties vélos, randonnées, etc)

LES CHOMEURS

- * Accueil, Informations
- * Permanence ANPE
- * Conseil, information, orientation jeunes de 16 - 21 ans.
- * Utilisation gratuite de
machine à écrire
à coudre
à tricoter
- * Lecture des petites annonces, quotidien régional

LES ADULTES

- * Les cours de couture
à Bourg-le-Roi
Champfleür
Oisseau-Le-Petit
- * Club peinture sur sole
- * Initiation, perfectionnement tricot main, crochet, tricot machine
- * Artisanat (rotin, vannerie, encadrement)
- * Informations en économie sociale et familiale (cuisine diététique, budget, etc)
- * Organisation de bourses aux vêtements (en collaboration avec famille rurale)
- * Réunions d'informations, visites sur des sujets divers

LES RETRAITES

- * Club de Scrabble
- * Artisanat
- * Club de Bridge
- * Informations sociales

TRAVAUX REALISES EN 1986

- Goudronnage de la moitié de la Palestine.
- Goudronnage du Tertre à Sormont.
- Aménagement du lieudit "La Fontaine" en cours.
- Aménagement d'un parterre de fleurs devant l'église.
- Création du SIVOS BERUS-BETHON-CHERISAY.
- Protection des poêles de l'école.
- Rives de la cantine et du logement de fonction.

TRAVAUX PREVUS EN 1987

- Pose d'une porte extérieure à la cantine.

Le budget n'étant pas voté, la liste des travaux sera communiquée ultérieurement.

LOGEMENT DE FONCTION

Le logement n'intéressant pas nos instituteurs, s'est trouvé vacant. Ainsi, la municipalité l'a donc loué avec un contrat révocable à tout moment afin de reprendre ce logement si le cas se présentait.

CANTINE

Malgré la promesse de Mr MAUGER, Maire de la Ville d'Alençon, qui, dans une missive nous annonçait une augmentation sur plusieurs années du prix des repas (13,20 F à 18,50 F) nous taxe de 12% le coût de sa prestation.

Le prix de vente au niveau du SIVOS est porté à 14,25 F à compter du 1er Janvier 1987 : soit une augmentation du prix de vente 1,70%. A ce sujet, il est intéressant de constater que de collectivité à collectivité, les augmentations sont libres alors que de collectivité à particuliers les augmentations sont limitées par l'arrêté ministériel N° 86-66A à 2%. Merci Mr MAUGER pour les 12 %. Vous auriez pu faire pire !

M U S I Q U E

Qu'en est-il de l'H.M.N. ?

En Juin 1986, Mr ASSELIN donnait sa démission de Président de l'H.M.N.

En effet, pour la saison 85-86 aucun membre n'existait en tant que tel puisque dans les statuts de l'H.M.N. il faut verser une cotisation pour faire partie des membres de cette association. De plus, le bureau était incomplet.

Le Président a assuré sa responsabilité jusqu'à la fin du dernier crédit afin de solder cette affaire honorablement.

- Enseignement de la musique :

Pour Bérus, 3 enfants suivent actuellement les cours de musique dispensés par l'école de Fyé. Cours donnés dans la salle polyvalente de Bérus.

- Que sont devenus les 120 élèves de l'H.M.N. ?

En 1985, devant les difficultés financières, le bureau a décidé d'éclater H.M.N. en plusieurs écoles : FYE, BERUS, ANCINNES, MOULIN LE CARBONNEL.

Cette solution permettait de toucher des subventions municipales pour des écoles municipales. Il est à noter que les seules subventions ont été reçues du département, de la Fédération Cantonale des Ecoles de Musique et de la Commune.

Il était donc difficile que Bérus subventionne seule cette école qui faisait profiter un bon nombre de citoyens cantonaux de matériels et de structures sans bourse déliée au niveau communal. Mr Asselin avait eu l'idée de passer au niveau cantonal afin de diminuer les coûts de revient d'une part et d'autre part, faire face aux problèmes financiers par l'apport de subventions plus substantielles. Cette solution a été écartée par les responsables cantonaux. Restait la solution des quatre écoles.

- Sur le plan financier

Tout le matériel est payé et appartient à la Commune de Bérus. Seul point noir, les dettes...

Selon L'URSSAF l'Association restait redevable d'un montant de 28.989,81 F. Après contrôle, il en est ressorti que les cotisations étaient injustement dûes. Ainsi, après plusieurs démarches, Mr le Maire a ramené ce montant à 1.098 F.

Il reste environ 3.000 F à régler à quelques professeurs de Musique : d'où un total de 4.098 F.

- Comment allons-nous payer cela ?

Tout d'abord pour liquider une affaire ; il faut que juridiquement elle n'existe plus. Ceci est fait. Mr le Préfet a signé le dossier bon pour accord et la dissolution est parue au journal officiel.

Le gros matériel H.M.N. représente 3 pianos, 1 orgue, 1 batterie, une sonno, 1 trompette, etc... Un piano est à ANCINNES, Un autre à MOULIN LE CARBONNEL et la Batterie à FYE. Le piano d'Ancinnes est déjà vendu. Celui de Moulin et la batterie de FYE représentent le reste de la dette. Le matériel de l'école de musique de Bérus restant, devient propriété communale à disposition des enfants de l'école de Bérus.

Le Conseil Municipal tient à remercier Mr ASSELIN pour son dévouement pendant de longues années et qui avec acharnement, malgré les difficultés financières a poursuivi son oeuvre jusqu'à son terme.

UNE ECOLE DE L'AVENIR POUR TROIS COMMUNES

UN SYNDICAT INTER_COMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE

1986_1987

La création d'un regroupement pédagogique à la rentrée 1986 est l'aboutissement d'une démarche de réflexion sur l'école en milieu rural. C'est la concrétisation du travail des conseils municipaux et des instituteurs des trois communes, qui refusaient la fatalité d'une commune sans école ou d'une classe unique. Les trois communes de Bérus, Béthon, Cherisay ont donc décidé de réunir leurs efforts pour offrir aux familles une structure d'école à quatre classes avec une maternelle, permettant une réelle préscolarisation des enfants à partir de deux ans. Les conseils municipaux ont non seulement résolu leurs problèmes de scolarisation mais leur union a permis des résultats pédagogiques importants et constitue une promesse d'avenir pour l'enseignement à Bérus, Béthon et Cherisay.

Les structures d'accueil sont réparties dans les trois villages de la manière suivante: MATERNELLE et CP à Bérus

CE1-CE2 à Béthon

CM1-CM2 à Cherisay

La répartition des enfants est ainsi assez facile et correspond aux grandes divisions des programmes scolaires. Le regroupement des effectifs dans les différents niveaux permet d'autre part un travail pédagogique plus continu.

La classe maternelle ouverte aux enfants de deux à cinq ans est une des réalisations les plus marquantes du SIVOS. Elle répond à une demande des parents, procure à l'enfant une bonne préparation à la vie sociale et à l'école primaire. Un gros effort a été fait pour que cette classe soit ouverte au plus grand nombre;

- * un transport scolaire gratuit pour les familles, efficace, surveillé par un personnel communal
- * des garderies prises en charge par les communes accueillent les enfants avant et après la classe
- * une femme de service à mi-temps pour aider aux tâches matérielles de la classe
- * l'aménagement de la salle de cantine pour le repos des petits
- * un projet d'aménagement de la cour de récréation de Bérus avec des jeux d'éducation motrice nécessaires au développement physique des jeunes enfants.

Pour l'école primaire, les améliorations sont aussi de deux ordres: matérielles et pédagogiques. Il est très important de pouvoir fournir à l'enfant une école adaptée à ses besoins. La nouvelle répartition des élèves permet d'organiser la classe sans la diviser entre de trop nombreux niveaux et de mieux se servir du matériel éducatif propre à un cours (CP, CM...). L'enseignant devient plus disponible auprès de chacun et peut mieux aider les enfants en difficulté. L'enfant, à qui l'on propose un univers plus étendu et plus diversifié, acquiert une nouvelle autonomie. Il confronte ses réactions et ses résultats à de nombreux camarades.

L'intérêt pour une école de la réussite, qu'a suscité la création du regroupement à quatre classes, a amené la mise en commun des idées et des moyens financiers.

- Gratuité élargie des fournitures scolaires
- Gratuité des services de transport, de garderie
- Desserte de tous les hameaux à la demande des parents et ramassage possible de TOUS les enfants des trois communes
- Initiation de tous les élèves de CM à la piscine de FRESNAY au troisième trimestre.
- Classe de Neige pour tous les élèves de CM pendant dix jours dans le Massif Central.
- Crédits à la construction de jeux pour la classe Maternelle

Cette année les membres du SIUOS et l'équipe pédagogique ont prouvé que le pari engagé en 1986 était en bonne voie de réussite. L'union de tous ceux qui participent à la vie de nos écoles rurales ne peut que nous ouvrir l'avenir.

L'enseignement de nos enfants est l'affaire de tous, chacun à sa manière y a sa place.

DARLOT F.

L'équipe pédagogique se tient à votre disposition pour tous les renseignements tant pédagogiques que pratiques que vous souhaiteriez.

De même la Commune de Bérus, dans le but de parfaire l'organisation actuelle de l'Ecole, recevra toutes vos suggestions et vos remarques.

ECOLE PRIMAIRE MIXTE

ANNEE

SCOLAIRE

1987_1988

BERUS_BETHON_CHERISAY

DEMANDE d'INSCRIPTION à l'Ecole de:BERUS (Maternelle-CP)

BETHON (CE1_CE2)

Classe de

CHERISAY (CM1_CM2)

NOM de l'élève.....Prénoms.....

Date de Naissance.....Lieu.....

Ecole déjà fréquentée.....

Adresse des parents.....

Nom du père.....Prénoms.....

Profession.....

Nom de jeune fille de la mère.....

Prénoms.....Profession.....

Nombre d'enfants dans la famille.....

Leur âge

L'enfant utilisera le transport scolaire ☐ et mangera à la

cantine ☐ Je souhaite qu'un arrêt du transport soit organisé

à..... ; à ☐ 1h le matin et jusqu'à ☐ 1h le soir.

+++Renseignements que vous souhaitez nous communiquer:

SIGNATURE

1847-1987

La volonté d'instruire et d'éduquer tous les citoyens est née des idées généreuses des philosophes du XVIII^e siècle et a été propagée lors de la révolution de 1789. C'est seulement depuis cent cinquante ans que l'école publique fait partie de la vie des jeunes français.

Pour Bérus comme pour beaucoup de petites communes rurales on peut distinguer deux grandes périodes:

=> à partir de 1833 les lois de GUIZOT imposent aux communes de plus de 500 habitants, de subvenir à l'installation d'une école. (celle-ci n'est ni gratuite ni obligatoire)

=> à partir de 1882 les lois de FERRY imposent l'instruction primaire obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans (l'Etat rendant la scolarité gratuite)

La commune de Bérus, qui comptait 500 habitants en moyenne attendra 1846 pour créer son école. Le conseil municipal réuni le 12 Mai 1846 demande l'acquisition d'une maison d'école pour y loger un instituteur et une classe. A cette époque l'instruction est principalement envisagée sur un plan moral et social. Le Maire de Bérus écrit au Préfet de la Sarthe en 1849 :

"La commune l'une des plus pauvres du département s'engageait... à se procurer une maison d'école. L'ignorance source d'immoralité dans laquelle était plongée la jeunesse lui en faisait un devoir"

La maison ainsi achetée, était située à Froide-Fontaine volontairement au centre de la commune pour accueillir équitablement tous les enfants. D'abord classe de garçons et filles avec un seul instituteur, puis à deux classes avec instituteur et institutrice. Malgré cela la fréquentation fut insuffisante (30 élèves).

En 1876 le conseil décide la location d'une maison dans le bourg pour y loger la maison d'école des filles. Elle accueillera aussi les jeunes enfants de la classe enfantine.

Après les lois Ferry, les deux classes sont définitivement séparées en écoles de filles (Bourg) et de garçons (Froide-Fontaine)

En 1920 la commune décide qu'elle ne peut subvenir à l'entretien de deux écoles. L'école de Froide-Fontaine est désaffectée et l'école des filles devient mixte dans le bâtiment du bourg qui est achetée.

La situation restera inchangée jusqu'en 1980, où, à la demande générale une deuxième classe sera ouverte. Cette école a été construite en classes préfabriquées, que nous connaissons bien.